

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau Tbc - Budget prévisionnel 2012
☐ **Approbation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis le 1^{er} mai 2009, la Communauté urbaine de Bordeaux a confié l'exploitation du réseau communautaire de transports en commun, y compris le service de transport spécialisé destiné aux personnes à mobilité réduite, à un nouveau délégataire dans le cadre d'une convention de délégation de service public.

Cette mission comprend l'exploitation du réseau tbc, constitué notamment :

- des lignes de tramway,
- des lignes d'autobus,
- du service de transport des personnes à mobilité réduite,
- de services de transport à la demande
- de la gestion des parcs relais
- de l'exploitation d'un service de prêt de vélos.

Ce contrat de délégation de service public a fait l'objet d'un premier avenant en date du 14 avril 2010 pour notamment prendre en compte le décalage d'exploitation de 4 mois en 2009 ainsi que la mise en œuvre du nouveau réseau Tbc en février 2010.

Par la suite, un deuxième avenant a été soumis au Conseil de Communauté du 26 novembre 2010 et un troisième avenant au Conseil de Communauté du 14 octobre 2011.

I - MECANISME FINANCIER DU CONTRAT

Cette convention est une délégation de service public assise sur :

- une offre de référence de transport et un niveau de qualité du service,
- des objectifs de fréquentation,
- une prise de risque du délégataire (caractère forfaitaire de la contribution, engagement sur les recettes et la fréquentation, mécanisme de pénalités ou intéressement...),
- une contribution forfaitaire annuelle versée par la Communauté urbaine au délégataire.

Cette contribution forfaitaire est fixée à la signature du contrat et fait l'objet d'ajustements annuels en fonction de critères tels que notamment l'indexation des charges, la modification de l'offre de référence, selon des formules prévues au contrat.

Le délégataire s'engage à supporter toutes les charges d'exploitation (y compris celles de renouvellement, de grosses réparations et de gros entretien, sauf celles prises en charge par la Communauté) et en garantit le caractère forfaitaire à notre établissement.

Comme prévu par le contrat, la régularisation des comptes de l'exercice 2012 s'effectuera au plus tard le 31 juillet 2013 conformément aux dispositions prévues par la convention, lorsque tous les paramètres permettant d'arrêter le calcul de la contribution forfaitaire définitive seront connus.

Dans l'attente de la connaissance de l'ensemble des paramètres, le contrat prévoit le versement au délégataire, mensuellement, d'un montant égal à 1/12^{ème} du budget prévisionnel hors Contribution Economique Territoriale. Le premier versement mensuel de la Communauté, au titre de l'année 2012 interviendra le 20 janvier 2012 au plus tard.

Seules les taxes foncières seront prises en charge et directement réglées par la Communauté, tous les autres impôts et taxes y compris le versement transport dû par tbc restent à la charge du délégataire.

La quote-part de la contribution forfaitaire égale à la Contribution Economique Territoriale (qui a remplacé la taxe professionnelle) sera réglée selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de CFE avec l'acompte de juin de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de l'année n-1,
- versement d'un acompte de CVAE avec l'acompte de juin de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de la CVAE définitive de l'année n-1,
- versement d'un acompte de CVAE avec l'acompte de septembre de l'année n, calculé sur la base de 50% du montant de la CVAE définitive de l'année n-1,
- versement du solde de CFE, calculé par différence entre l'acompte déjà versé et l'avis d'imposition final, avec l'acompte de décembre de l'année n,
- régularisation des montants de CVAE et CFE en plus ou en moins, l'année n+1 lors de l'arrêté des comptes.

Parallèlement, les recettes encaissées par le délégataire seront reversées mensuellement à la Communauté urbaine. Elles seront reversées en deux fois, par virement :

- le dernier jour ouvré du mois, versement d'un acompte représentant 80% de la recette encaissée lors du même mois de l'exercice précédent,
- le solde, à mois échu, le 20 au plus tard de chaque mois.

II - ELEMENTS CONSTITUTIFS DU BUDGET PREVISIONNEL 2012

A. LES DEPENSES

La contribution forfaitaire actualisée pour l'exercice 2012 est estimée à **169 392 105 €**.
La décomposition selon les différentes charges est la suivante :

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Charges Fixes	46 043 772	1,06735	49 144 820
Charges Variables Bus	71 771 019	1,08245	77 668 540
Charges Variables Tram	18 647 894	1,10515	20 608 720
Charges sous-traitance	12 230 684	1,06425	13 016 506
Charges PMR	3 310 582	1,07159	3 547 587
Total Charges Hors Marge	152 003 951		164 006 172
Marge et aléas	2 657 039	1.00000	2 657 039
Total CFE	154 660 990		166 663 211

Ce montant de 166 663 211 € inclut l'estimation de la Contribution Economique Territoriale, qu'il convient d'individualiser.

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Total CFE	154 660 990	-	166 663 211
Contribution Economique Territoriale	-2 827 045	1,06735	-3 017 446
Total CFE (hors CET)	151 833 946	-	163 645 765

Le contrat prévoit également certains ajustements de la contribution forfaitaire en fonction d'estimations de remboursements d'aides RTT et de TIPP ainsi qu'en fonction de modifications de l'offre.

Pour l'exercice 2012, les écarts venant ajuster la contribution forfaitaire sont les suivants :

Aides RTT

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Aides RTT contrat	-438 815	1,06735	-468 369
Aides RTT prévues			-10 000
Ecart venant ajuster la CFE			+ 458 369

TIPP

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Rbt TIPP contrat	-7 094	1,08245	-7 679
Rbt TIPP prévu			-50 000
Ecart venant ajuster la CFE			-42 321

Modifications Offre

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Modifs Offre	215 146	1,08245	232 883
Ecart venant ajuster la CFE			+ 232 883

Convention Exploitation Pôles Intermodaux

	Montants en € (valeur 2008)	Hypothèse actualisation	Montant actualisé
Convention Pôles	136 602	1,10743	151 277
Ecart venant ajuster la CFE			+ 151 277

L'inscription budgétaire 2012 prévoit également des crédits en anticipation d'un prochain avenant qui portera notamment sur l'impact des travaux d'extension de la 3^e Phase TCSP sur l'exploitation du réseau Tbc. Ce futur avenant devra également intégrer l'impact sur la contribution forfaitaire lié aux navettes fluviales.

Enfin, il apparaît également prudent de prévoir une provision de 2.500.000 € pour, le cas échéant, faire face aux réclamations financières formulées par le délégataire en février 2011. Cette provision au titre de 2012 viendrait s'ajouter à celles constituées préalablement sur l'exercice 2011.

Les crédits suivants sont inscrits au budget prévisionnel 2012, mais ils ne pourront faire l'objet d'un versement qu'à l'issue de l'approbation de l'avenant précité (pour l'impact des travaux 3^{ème} phase et les navettes fluviales) et de l'aboutissement de la procédure de conciliation pour la provision :

	Montant actualisé
Surcoûts liés aux travaux Phase 3	2 295 854 €
Impact Navettes Fluviales	150 278 €
Provision conciliation	2 500 000 €
Ecart venant ajuster la CFE	+ 4 946 132

Récapitulatif des dépenses prévues :

	Montant actualisé
Total CFE (hors CET)	163 645 765 €
Ajustement RTT	+ 458 369 €
Ajustement TIPP	- 42 321 €
Ajustement Offre	+ 232 883 €
Convention Pôles	+ 151 277 €
Sous-total	164 445 973 €
Surcoûts liés aux travaux Phase 3	2 295 854 €
Impact Navettes Fluviales	150 278 €
Provision conciliation	2 500 000 €
Sous-total	4 946 132 €
Total CFE (hors CET)	169 392 105 €
Montant CET	3 017 446

Compte tenu de la nécessité de validation par avenant de certains éléments, le versement des acomptes liés à CFE d'un montant égal à 1/12^{ème} du budget prévisionnel hors CET se

fera sur la base du montant de 164 445 973 € HT soit un montant mensuel de 13 703 831,08 € HT.

Les versements relatifs à la Contribution Economique Territoriale seront réalisés sur la base d'un montant prévisionnel de 3 017 446 € et selon les modalités précédemment exposées.

B. LES RECETTES

Le contrat prévoit que le délégataire est autorisé à percevoir auprès des usagers et pour le compte de la Communauté, une recette calculée sur la base des tarifs applicables.

Le délégataire s'engage sur un reversement minimum de recettes tarifaires correspondant à l'offre de services contractuelle définie au contrat et sur la base de la grille tarifaire applicable.

Le montant total des recettes est estimé à **67 622 596 €** et se décompose de la façon suivante:

- les recettes de trafic ont été évaluées à 65 000 000 €,
- les recettes de publicité sont évaluées à 1 638 000 €,
- par ailleurs, le délégataire est autorisé à percevoir, pour le compte de la Communauté urbaine, des sommes dites « indemnités forfaitaires » ainsi que des frais de dossiers des auteurs de certaines infractions à la police des transports. Ces sommes sont évaluées à 614 035 €.

Enfin, certaines recettes sont perçues directement par notre établissement, il s'agit des recettes liées aux transports occasionnels (15 000 €), les recettes liées aux dessertes hors CUB (75 000 €) et les recettes relatives au transport des PMR (280 561 €), conformément aux conventions passées avec le Département de la Gironde.

Les données financières de l'ensemble du budget prévisionnel 2012 sont retracées dans le tableau joint en **Annexe 1**.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, les dépenses, provisions comprises progresseraient, en synthèse, de 3,83% et les recettes de 3,33 %, le déficit prévisionnel, hors impact des incitations tarifaires et mesures sociales, augmentant, quant à lui, de 4,15 %.

Hors provisions sur les exercices comparés, les dépenses d'exploitation progressent alors de 2,53% et les recettes de 3,33 %, le déficit prévisionnel, hors impact des incitations tarifaires et mesures sociales, augmentant, quant à lui, de 2%.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article1 : d'approuver le budget prévisionnel du réseau Tbc pour l'exercice 2012.

Article2 : d'inscrire les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, au budget annexe Transports pour l'exercice 2012.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.
Le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 27 DÉCEMBRE 2011

M. CHRISTOPHE DUPRAT